



Allocution

de

**Son Excellence le général Michel Aoun
Président de la République libanaise**

A l'occasion de la

Soixante-treizième session

de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, le 26 septembre 2018

Vérifier à l'audition

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017*

Excellence, Madame María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée Générale

Excellence, Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU António Guterres

Excellences, Messieurs les Chefs d'Etat et de gouvernement

Mesdames, Messieurs

Permettez-moi en premier lieu, Madame la présidente de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies en sa 73^{ème} session et de vous souhaiter plein succès dans cette mission.

Permettez-moi également de remercier son Excellence Monsieur Miroslav Lajčák pour les efforts déployés à la présidence de la session précédente, de même que son Excellence le Secrétaire général Monsieur Guterres pour ses efforts, notamment son projet de réforme à la tête de l'ONU.

Madame la présidente,

Vous avez proposé comme thème du débat général : **“Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées au service de sociétés pacifiques, équitables et durables”**. C'est une proposition louable car elle prouve que l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui consciente de la nécessité d'améliorer réellement le rôle qu'on attend d'elle.

En effet, conformément à sa Charte et ses intentions, l'ONU se doit d'être la conscience mondiale qui préserve l'équilibre, interdit les violations, applique la justice et protège la paix, alors que, dans de nombreux cas importants, le Conseil de Sécurité fut incapable d'adopter des résolutions équitables et parfois cruciales pour un peuple donné, à cause du droit de veto ou du refus de certains Etats d'appliquer des résolutions qui ne leur conviennent pas, faisant fi de leur caractère obligatoire et imminent et cela dans une atmosphère de totale impunité.

Voici quelques exemples qui illustrent la souffrance subie par notre région :

La résolution 425 adoptée par le Conseil de Sécurité en 1978, et qui a appelé Israël à retirer ses forces de tout le territoire libanais et de manière immédiate, ne fut mis en œuvre que 22 ans plus tard sous la pression de la résistance du peuple libanais.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Au Liban, nous œuvrons en vue de sortir des crises successives qui nous ont frappés à plusieurs niveaux. Au niveau sécuritaire, le Liban a réussi à renforcer sa sécurité et sa stabilité, après avoir vaincu les groupes terroristes dans l'Est et le Nord du pays et démantelé leurs cellules dormantes.

Au niveau politique, le pays a organisé des élections parlementaires conformément à une loi électorale basée sur la proportionnelle, pour la première fois de son histoire. Ce scrutin a permis une représentation plus juste pour toutes les composantes de la société libanaise. Aujourd'hui, le Liban est en voie de former un gouvernement basé sur les résultats de ces élections.

Au niveau économique, les grands lignes d'un plan de redressement ont été tracées. Ce plan prend en considération les décisions de la Conférence « Cèdre » et se base sur le renforcement des secteurs productifs et la modernisation des infrastructures. Il vise également à combler le fossé entre les recettes et les dépenses du budget.

Cependant, les crises avoisinantes ne cessent de peser sur nous de tout leur poids et de toutes leurs conséquences. Avec le début des événements en Syrie, les vagues de réfugiés fuyant l'enfer de la guerre ont commencé à affluer vers le Liban, qui a fait de son mieux pour leur garantir une vie décente. Cependant leur nombre considérable a eu des répercussions graves sur la société libanaise et ce à plusieurs niveaux : sécuritaire avec l'augmentation du taux de criminalité à plus de 30 %, économique avec l'augmentation du taux de chômage à 21 %, démographique avec l'augmentation de la densité allant de 400 à 600 habitant/km². Ajoutons à cela, la limite de nos capacités et la rareté des aides internationales nous poussant à être dans l'incapacité de continuer à porter ce fardeau d'autant plus que la majorité des régions d'où sont originaires les migrants sont à présent sécurisées en Syrie.

Pour cette raison, lors de mon discours l'année dernière à partir de cette même tribune, j'ai parlé de « retour sécurisé » et j'ai fait la différence entre ce type de retour et le retour volontaire. En effet, à l'exception d'une petite minorité, les Syriens qui ont afflué au Liban ne sont pas des réfugiés politiques. La majorité d'entre eux a fui leur pays à cause de la situation sécuritaire ou pour des raisons économiques.

Voici, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, une carte émise en 2014 par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui montre la progression du nombre de migrants inscrits en à peine deux ans, ainsi que leur

répartition sur le territoire libanais. Ainsi en 2012, il s'élève à 25 000, un chiffre qui est passé à plus d'un million en 2014 ! Ce document illustre parfaitement mes propos.

(carte en pièce jointe)

Dans ce contexte, je voudrais noter que les Nations Unies ont arrêté de dénombrer les déplacés en 2014, date après laquelle la Sûreté Générale libanaise a poursuivi ses recensements qui ont montré que, depuis lors et jusqu'à ce moment, leur nombre a dépassé 1.5 million de déplacés.

A la lumière de tout cela, je confirme à nouveau la position de mon pays qui œuvre à consacrer le droit d'un retour décent, sécurisé et permanent des migrants à leur terre, et à refuser toute tergiversation ou marchandage concernant ce dossier crucial, le liant à une solution politique incertaine. De même, nous opposons un rejet à toute implantation d'un migrant ou d'un réfugié au Liban.

Ainsi nous accueillons favorablement toute initiative - à l'instar de l'initiative russe - qui vise à résoudre cette crise.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

L'histoire nous a appris que l'injustice engendre l'explosion. De même, faire fi de la justice et adopter la politique de deux poids deux mesures provoquent un sentiment de vengeance et alimentent toutes formes d'extrémisme menant à la violence et au terrorisme.

Malheureusement, les approches politiques internationales envers la région du Moyen-Orient manquent cruellement de justice ; elles affirment la chose et son contraire, semant le doute chez les peuples de la région quant à l'appréhension de la démocratie par des pays pionniers de ce système. La cause palestinienne illustre parfaitement cette situation. L'impunité qui l'entoure a provoqué de nombreuses guerres au Moyen-Orient et engendré une résistance qui ne cessera pas avant d'éliminer l'iniquité et de faire régner la justice.

Récemment, les Nations ont voté dans le cadre du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale, contre la proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël. Malgré le résultat des deux votes qui reflète la volonté de la communauté internationale, certaines ambassades ont déménagé à Jérusalem.

Par la suite, la loi de «l'Etat-nation juif» a été adoptée. Une loi poussant à l'exode et basée sur le refus de l'Autre sapant clairement toute tentative de paix et de projet reconnaissant deux Etats.

Et pour compléter le tableau voilà qu'arrive la décision de couper les aides à l'UNRWA. Or de par sa définition, elle est l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Son but, répondre à leurs besoins et les protéger jusqu'à ce qu'une solution à leurs souffrances soit trouvée ».

Est-ce que les souffrances des réfugiés palestiniens sont terminées pour que le rôle de l'UNRWA le soit aussi ? Le fait de paralyser son rôle n'est-ce pas une façon de préparer la suppression du statut de « réfugiés » afin d'aboutir à leur assimilation dans les pays d'accueil, d'éliminer l'identité palestinienne et de consacrer l'implantation ?

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Du jour au lendemain, tout un peuple s'est retrouvé sans identité, sans patrie par le fait d'une décision prise par ceux-là mêmes qui sont censés défendre les Etats faibles. Que chacun d'entre nous imagine un instant qu'une telle résolution internationale, sur laquelle il n'a aucune emprise, le spolie de sa terre et de son identité. Et tandis qu'il tente de résister, les coups lui sont assés pour le faire lâcher prise... Telle est aujourd'hui la situation du peuple palestinien, un peuple disséminé aux quatre coins du monde. Peut-on l'accepter pour nous-mêmes et nos peuples ? La conscience mondiale peut-elle l'accepter ? Est-ce que les chartes et les pactes internationaux le stipulent ? Qui peut garantir que les petits peuples, comme le peuple libanais, n'auraient pas à subir un tel destin ?

Et pendant ce temps, les violations israéliennes de la résolution 1701 se poursuivent au sol, par mer et par air, bien que le Liban respecte entièrement cette résolution.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Notre monde souffre aujourd'hui d'une crise d'extrémisme et de fanatisme qui se reflète dans le refus de la différence de l'Autre, de sa culture, sa religion, sa couleur et sa civilisation, voire le refus de son existence même. Cette crise semble s'exacerber et aucun pays n'est à l'abri de ses effets dévastateurs sur les sociétés et les Etats qu'elle pousse à l'implosion.

L'ONU et avant elle la Société des Nations se sont trouvées impuissantes à interdire les guerres, instaurer la paix et faire régner le droit, notamment dans notre région. L'une des causes les plus importantes étant le manque d'une culture mondiale de la paix basée sur la connaissance de l'Autre avec ses différences et l'application de la coexistence.

Aujourd'hui, il est urgent d'établir un dialogue inter-religieux, interculturel et interracial et de créer des institutions internationales spécialisées dans la diffusion de la culture du dialogue et de la paix.

De par sa société plurielle où coexistent Chrétiens et Musulmans se partageant le pouvoir et l'administration, de par l'expertise acquise par ses ressortissants disséminés à travers le monde, de par la succession de civilisations et de cultures sur son sol au fil des siècles, le Liban est un exemple unique, habilité à créer une Académie internationale chargée de promouvoir de telles valeurs : « L'Académie de rencontre et de dialogue entre les hommes ».

A partir de cette même tribune, j'ai lancé l'année dernière une initiative visant à faire du Liban un centre mondial de dialogue inter-religieux, interculturel et interracial. Aujourd'hui, nous aspirons à ce que cette initiative soit consolidée par la ratification d'une convention multilatérale afin d'instaurer cette académie au Liban et d'en faire un projet international de rencontre et de dialogue permanent et de promotion de l'esprit de coexistence, en concordance avec les objectifs de l'ONU et la déontologie de la diplomatie préventive pour éviter les conflits.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

L'Homme est l'ennemi de ce qu'il ignore et de ceux qu'il méconnaît. Le chemin du salut réside dans la rencontre, le dialogue, le rejet du discours violent et l'application de la justice entre les peuples qui seule rend à nos sociétés la stabilité et la sécurité et réalise le développement durable qui reste l'objectif principal.

Merci pour votre attention.